



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
20 Rue Vignon – 75009 PARIS
Mail : fgrfp@wanadoo.fr
Site internet : fgrfp.org**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Monsieur le Premier ministre, un vrai geste fort...

Pour que les titulaires de revenus modestes continuent à bénéficier d'avantages sociaux et fiscaux, la FGR-FP demande la prise en compte du revenu net disponible après paiement de l'impôt sur le revenu.....

La politique mise en œuvre par le Premier Ministre est fondée sur la volonté d'alléger les prélèvements obligatoires pour les entreprises. Par ailleurs, il annonce, dans le cadre de la prochaine loi de finances rectificative, une mesure fiscale de soutien au pouvoir d'achat des ménages modestes.

La FGR-FP tient à rappeler que parmi les plus de deux millions de nouveaux imposables sur les deux dernières années, on retrouve un très grand nombre de retraités aux pensions et retraites modestes. Et ce, non pas du fait que leur revenu ait augmenté mais parce que le barème a été bloqué pendant deux ans et qu'il y a eu suppression partielle de la ½ part.

Cette année, encore plus de retraités vont devenir imposables avec la suppression totale de la ½ part et la fiscalisation des majorations pour 3 enfants et plus.

De très nombreux avantages sociaux et fiscaux sont directement liés à la notion d'être imposable ou non. Tous les retraités qui sont devenus imposables ont ainsi perdu tout ou partie de ces avantages divers. La baisse de leur modeste pouvoir d'achat a donc été très importante.

Pour éviter les effets de seuil liés au paiement de l'impôt sur le revenu, la FGR-FP demande que l'attribution des avantages sociaux et fiscaux ne soit plus conditionnée à la non-imposition sur le revenu mais que l'on retienne le revenu net disponible après paiement de cet impôt.

Paris, le 5 mai 2014

Annick MERLEN - Secrétaire générale – Tél : 01 47 42 80 13

Christian STEENHOUDT - Secrétaire national chargé du dossier fiscalité – Tél : 06 81 51 49 97